



## Règlement complet

### **Article I – ORGANISATION**

- I.1. Morbihan Paddle Trophy Ouest France est organisé par l'ASPN, Association pour le Sport de Pleine Nature.
- I.2. L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- I.3. L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible et appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.
- I.4. En cas de force majeure (catastrophe naturelle, grève, épidémie, météo dangereuse) l'épreuve peut être reportée.
- I.5. L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur.
- I.6. Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés pendant toute la durée de l'événement.
- I.7. Tout participant accepte sans restriction d'être survolé, photographié, filmé par un drone
- I.8. Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les images vidéo et film sont protégés.
- I.9. La langue officielle du Morbihan Paddle Trophy Ouest France est le français.
- I.10. Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

### **Article II – LES CONCURRENTS**

- II.1. Les concurrents sont tenus d'être couverts par une assurance sociale ou de souscrire une assurance personnelle.
- II.2. Tout concurrent doit être âgé de plus de 18 ans ou fournir un certificat d'autorisation parentale.
- II.3. Les concurrents doivent porter en permanence le marquage de l'organisation depuis les vérifications jusqu'à la remise des prix incluse, ainsi que lors de tous les rapports avec les médias. Les prix ne seront attribués qu'aux concurrents porteurs de leur chasuble.
- II.4. Tout concurrent atteste savoir nager.
- II.5. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par un médecin de course pour raison médicale.
- II.6. Tout concurrent peut se voir interdire de poursuivre la course par la direction de course pour raison d'inaptitude.
- II.7. Tout concurrent à un parcours de compétition (Coupe de France, Elite, Raiders, Loisirs, Jeunes, 100m lancé) remettra à l'organisation, avant le départ, sa licence sportive de surf ou SUP en cours ou un **certificat médical** de moins de 1 ans de non contre-indication de pratique du SUP en compétition (*Ministère des Sports : Principe : L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée. Exception : A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre- indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition.*)
- II.8. Tout concurrent atteste être médicalement apte à participer aux épreuves et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même.

## Article III – LA COURSE

Le MORBIHAN PADDLE TROPHY OUEST FRANCE est agréé par la FEDERATION FRANCAISE DE SURF

### III.1. Comité de Course

- Le Comité de Course est composé d'un délégué fédéral désigné par la commission SUP de la FFS, d'un responsable de l'organisation, d'un responsable du chronométrage, d'un responsable de sécurité, d'un représentant des compétiteurs hommes, d'une représentante des compétitrices.
- Les réclamations doivent être remises à un membre du comité de course
- Toute réclamation doit être remise au plus tard 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

### III.2. Parcours

- **III.2.A. Départ**
  - L'émargement avant le départ est obligatoire
  - Dernier départ autorisé : 3 minutes après le signal
- **III.2.B.En course**
  - Le parcours affiché au départ est obligatoire.
  - Tout écart du parcours sera pénalisé par la mise hors classement.
- – La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par la direction de course.
- 

### III.3. Classements

#### III.3.A.Elites.

La participation à la Course Longue Distance et à la Technical Race est obligatoire pour le classement « Elites » Morbihan Paddle Trophy Ouest-France

Le classement final est obtenu par addition des temps des deux manches

***En Elites : la taille minimum de planche acceptée est de 12.6 pieds.***

#### **Classements Individuels masculin Elite**

- 14 pieds maxi
- 12.6 pieds (Classement spécifique au Morbihan Paddle Trophy Ouest-France)

#### **Classements Individuels féminin Elite**

- 14 pieds maxi
- 12.6 pieds maxi

Kahunas mixte : 46 – 49 ans

Grands Kahunas mixte : 50 ans et +

#### **III.3.A.1. Technical Race**

Une technical race de 8 km environ se déroulera à Port Navalo, commune d'Arzon le samedi 23 juin matin et constituera la première manche du Morbihan Paddle Trophy Ouest-France

#### **III.3.A.2. Longue distance**

Vannes- Auray 29km le dimanche 24 juin

#### **III.3.B. Classements Raiders**

Locmariaquer-Auray : 16km le dimanche 24 juin

- Classements Individuels masculin 14' max
- Classements Individuels féminin 14' max
- Classements Individuels masculin 12.6' max
- Classements Individuels féminin 12.6' max

### **III.3.C. Classements Loisirs**

Anse de Baden-Auray : 9 km

Classements Individuels masculin 14' max

Classements Individuels féminin 14' max

### **III.3.D. Classements Jeunes**

Classements Individuels masculin et moins de 15 ans (2003 et après) 14' max

Classements Individuels féminin et moins de 15 ans (2003 et après) 14' max

**III.3.E. Classements du 100 mètres lancé** (réservé uniquement aux participants des courses Elites, Raiders, Loisirs ou Jeunes)

Sur monotype BIC SPORT FOURNI

Plusieurs essais seront possibles si le timing de l'épreuve le permet

### **III.3.F. Classements du Derby Giant Sup**

Sur monotype fourni par l'organisation

Sélection des 4 Meilleurs temps en course par 2 Giant Sups

-Demi-finales

-Finale

### **III.4. Contrôles de passage**

Les concurrents doivent faire en sorte que les numéros figurant sur leur chasuble soient visibles en permanence. Le bracelet de chronométrage remis à l'inscription doit être porté à la cheville. L'échange de bracelet de chronométrage entre concurrents (même par erreur) vaudra mise hors classement. La non-restitution du bracelet magnétique sera facturée 30 euros

### **III.5. Abandon**

- Tout abandon doit être immédiatement signalé à un membre de l'organisation.

- Demande d'aide : mettre les bras en V pour figurer avec le corps le Y du « YES ». Si impossible, se tenir allongé sur la planche.

-Le refus d'aide se signale par un bras levé et l'autre baissé dans l'alignement pour figurer la barre transversale du N de « NO »

### **III.6. Sécurité**

-Lorsque les occupants des bateaux de l'organisation naviguent en faisant le signe d'interrompre la course (avant-bras en X), les concurrents doivent stopper la course et se mettre en sécurité. Ils reprennent la course sur indication de l'organisation.

– Les conditions météo peuvent entraîner des modifications de parcours.

– Les interventions ou modifications de parcours pour raison de sécurité n'entraînent aucun réajustement de classement.

– La progression se fait sur parcours ouvert, comme il est d'usage sur les épreuves «Aventure». Les concurrents sont impérativement soumis au code maritime en vigueur. Ils ne jouissent d'aucune priorité. La responsabilité des concurrents est engagée en cas d'accident.

– La solidarité est obligatoire. Les règles de solidarité en mer s'appliquent. Des bonus en temps rendu pourront être accordés à des concurrents ayant agi par solidarité pour des raisons de sécurité.

### **III.7. Moyens de progression**

Toute aide extérieure à la progression est interdite (ravitaillement, coaching, orientation, bateau accompagnateur)

Les concurrents progressent en position debout, à l'aide d'une pagaie simple

En cas de difficulté, la position à genoux est autorisée à condition de ne pas dépasser 5 coups de pagaie consécutifs

### **III.8. Matériel Obligatoire**

- Brassière 50 newtons aux normes CE. (le gilet à percussion est autorisé à condition d'assurer une flottabilité d'au moins 50N et être estampillé « CE »)

- 1 Cyalume (bâton lumineux) ou une lampe étanche d'une autonomie de 6 heures minimum

- Gourde ou Camelback et nourriture pour un effort de trois heures
- Leash en place
- Pagaie simple
- Dossard avec numéros et bracelet de chronométrage (attribués par l'organisation).Le dossard doit être porté en permanence de façon visible, remise des prix comprise;
- Prévoir vêtement néoprène qui peut être rendu obligatoire en fonction des conditions météo. (Shorty+lycra, ou combinaison long john+lycra, ou veste néoprène)

### **III.9. Mise hors course**

- L'organisation décide des mises hors course et notamment des dépassements de délais, et peut intervenir pour rapatrier des concurrents trop attardés.

## **Article IV – ÉQUIPEMENT**

### **Équipement de sécurité**

Les concurrents doivent être en possession tout au long de la compétition des équipements conformes aux spécifications définies dans « Matériel obligatoire » et des règles en vigueur en France.

### **Équipements interdits**

Moyens de progression autres que ceux qui sont obligatoires.

### **Équipements conseillés :**

- Chaussons néoprène

## **Article V – PARRAINAGE**

### **V.1. Emplacements réservés à l'organisation**

- L'organisation fournit à chaque concurrent un dossard aux couleurs des partenaires de l'organisation. Les concurrents doivent le porter en permanence depuis les vérifications jusqu'à la fin de la remise des prix.

## **Article VI – PÉNALITÉS**

Les pénalités sont prononcées par le Comité de Course

### **VI.1. Marquages**

- Absence du marquage obligatoire : mise hors course

### **VI.2. Matériel obligatoire**

- Absence de dossard (chasuble): mise hors course
- Absence de brassière de sauvetage: Mise hors course
- Absence de leash à poste: Mise hors course
- Autre élément manquant : 1 heure par infraction

### **VI.3. Non-respect de l'environnement ([Voir Règles de l'ASPN en cliquant sur le site ASPN](#))**

- Deux heures de pénalité par infraction commise en mer comme à terre.

### **VI.4.Assistance illégale (ravitaillement non autorisé, bateau accompagnateur, assistance au départ ou à l'accostage, porteur de planche à l'arrivée...)**

- déclasserement de 10 places

### **VI.5. Départ anticipé**

- déclasserement de 10 places

#### **VI.6. Arrivée de la course longue distance sans porter planche et pagaie**

– non classé jusqu'à passage de ligne conforme.

#### **VI.7. Plus de 5 coups de rame sans être debout**

– déclassement de 10 places

#### **VI.8. Agression physique ou verbale à l'égard d'un compétiteur, d'un membre de l'organisation ou du public**

– Disqualification

#### **VI.9 Non-passage d'une marque de parcours tel qu'annoncé par la direction de la course**

-Disqualification

### **Article VII – INSCRIPTIONS**

#### **VII.1. Montants des inscriptions jusqu'au 13 mai 2018**

##### **VII.1.a. Catégorie ELITES**

– **Inscription pour 1 personne dans la catégorie Elite : 50 euros**

Comprenant : Le Samedi : La Technical Race, le 100m lancés, la participation éventuelle au Derby Giant Sup – la chasuble (dossard) – les transferts bus au point de départ – la course longue distance le dimanche – Les cadeaux des partenaires ....

**-Inscription pour 1 personne dans la catégorie Elite sauf Technical Race : 40 euros**

Comprenant : Le Samedi : La Grande Marche sur l'Eau, le 100m lancés, la participation éventuelle au derby Giant Sup – la chasuble (dossard) – les transferts bus au point de départ – la course longue distance le dimanche – Les cadeaux des partenaires ....

– Les moins de 15 ans ne sont pas admis sur les courses « Elites » 14'

##### **VII.1.b. Catégorie RAIDERS**

– **Inscription pour 1 personne dans la catégorie Raiders : 30 euros**

Comprenant : Le Samedi : La Grande Marche sur l'Eau, le 100 mètres lancé – la chasuble (dossard) – les transferts bus au point de départ – la course longue distance le dimanche – la participation éventuelle au derby Giant Sup Les cadeaux des partenaires ....

##### **VII.1.c. Catégorie Loisirs**

– **Inscription pour 1 personne dans la catégorie Loisirs : 30 euros**

Comprenant : Le Samedi : La Grande Marche sur l'Eau, le 100 mètres lancé – la chasuble (dossard) – les transferts bus au point de départ – la course longue distance le dimanche – la participation éventuelle au derby Giant Sup Les cadeaux des partenaires ....

##### **VII.1.d. Catégorie JEUNES**

– **Inscription pour 1 personne dans la catégorie Jeune (moins de 15 ans) : 20 euros**

Comprenant : Le Samedi : La Grande Marche sur l'Eau, le 100 mètres lancé – la chasuble (dossard) – les transferts bus au point de départ – la course longue distance le dimanche – la participation éventuelle au derby Giant Sup. Les cadeaux des partenaires –

### VII.1.e. DERBY GIANT SUPS

Toutes inscriptions dans les catégories ci-dessus donnent accès au DERBY GIANT SUPS du samedi après-midi dans le port de St Goustan à Auray.

**Attention :** Le nombre des équipes inscrites sur le DERBY GIANT SUPS est limité à seize (16). Pour inscrire une équipe, il faut que les 6 équipiers aient finalisé leur inscription sur l'une des épreuves (Elites, Raiders, Loisirs, Jeunes ou Grande Marche sur l'Eau).

### VII.1.f « 100 METRES LANCE »

Tout concurrent inscrit en Elite, Raiders, Loisirs ou Jeunes aura droit à un essai dans le port de St Goustan à Auray. D'autres essais seront possibles en fonction des disponibilités.

**NOTA BENE : Les inscriptions souscrites après le 13 mai 2018 seront majorées de 15 euros dans les catégories Elites, Raiders et Loisirs et 5 euros dans la catégorie Jeunes.**

### VII.1.g. LA GRANDE MARCHE SUR L'EAU

Gratuit pour les inscrits dans les catégories ci-dessus (Elite, Raider, loisirs Jeunes,)

**Inscription pour 1 personne non inscrite dans les catégories ci-dessus: 10 euros.**  
comprenant : le transfert bus pour se rendre sur place – un t-shirt

### VII.2. Annulation

En cas d'annulation par le concurrent inscrit, l'organisation retient 50 % du montant de l'inscription jusqu'à 1 mois de l'épreuve. Tout remboursement ne sera effectué qu'après l'événement.

Aucun remboursement du montant de l'inscription n'est effectué pour une annulation dans le mois précédant l'épreuve (sauf certificat médical signé par un médecin)

**VII.3. Le Morbihan Paddle Trophy Ouest France** est une épreuve dite sur invitation. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent.

**VII.4.** Le montant de l'inscription comprend l'organisation générale de l'épreuve, l'organisation sur le terrain, la mise en place de moyens de sécurité, la médiatisation de l'épreuve et de ses partenaires et sponsors, les dossards numérotés de la course et autres produits pour les concurrents.

**VII.5.** L'inscription des concurrents auprès de l'organisation se fait individuellement.

**VII.6.** Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité, déclarent accepter la charte environnement de [l'ASPN \(Association pour le Sport de Pleine Nature\)](#) et déclarent accepter d'être survolés, filmés et photographiés par un ou plusieurs drones. Ils affirment sur l'honneur bénéficier d'une couverture d'assurance.

**VII.7.** Les inscriptions peuvent être déclarées closes sans préavis